

Procès-verbal du Conseil d'administration du 17 janvier 2012

Lieu : Province de Namur : Agence DEXIA à Bouge

Présents et excusés (en lien) Monsieur Eric Chardon, n'apparaissant pas dans la feuille de présences est également excusé.

Pour le secrétariat : Sognia Angelozzi, Elisabeth Habimana, Linda Benet

Ordre du jour de la réunion

1. Approbation du [procès-verbal du Conseil d'Administration du 13 décembre 2011](#)
 2. Présentation du rapport du GT Budget 2012 EWETA
 3. Formations AWIPH : le point par rapport aux formulaires à remplir
 4. Commission paritaire : rapport du GT Avenir des ETA du 10 janvier 2012
 5. Rapport des travaux relatifs à la grille de la perte de rendement suite à la réunion au Cabinet du 9 janvier 2012
 6. Divers
-

Le Président ouvre la séance en adressant ses bons vœux pour 2012 à l'assemblée.

Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 13 décembre 2011

Le PV du CA du 13 décembre 2011 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés

Présentation du rapport du GT Budget 2012 EWETA

La prochaine réunion du groupe de travail, programmée pour le 19 janvier 2012 avec le trésorier, Monsieur Eric Chardon, permettra d'évaluer pécuniairement chacune des nombreuses pistes envisagées dans le cadre d'un nouveau fonctionnement du secrétariat et de les soumettre à l'approbation des Administrateurs lors de la prochaine réunion de CA.

Néanmoins, par précaution et sachant que la quasi-totalité des pistes envisagées incluent l'engagement d'un collaborateur de haut niveau dans les conditions APE, d'une part et en raison de l'impossibilité d'obtenir une prolongation du délai d'engagement fixé par la Région wallonne comme nous l'avions envisagé en CA du 13 décembre dernier d'autre part, nous devons avoir engagé un collaborateur le 28 février 2012 au plus tard sous peine de perdre cette opportunité.

Dès lors, une offre d'emploi a été lancée pour l'engagement d'un collaborateur juridique ou économique dans les conditions APE. Il faut toutefois savoir que si la personne engagée venait à ne pas répondre à nos attentes dans le délai de sa période d'essai (fixée à 6 mois) nous aurions un délai de 6 mois supplémentaires pour procéder à un nouvel engagement dans les mêmes conditions APE.

Afin de procéder rapidement et au mieux, les administrateurs décident de donner mandat au Bureau pour procéder à la sélection auxquels peuvent s'adjoindre les membres qui le souhaitent. Un appel sera lancé en ce sens.

Quelques avis sont échangés sur les avantages contractuels tels que les jours de congé déjà octroyés au personnel en place et ceux qui pourraient être octroyé ou pas pour tout nouvel engagement.

Historiquement, les jours de congé sont alignés sur ceux de la Direction Générale des Affaires Sociales de la Province du Hainaut lorsque l'EWETA y avait ses locaux,

Le bureau sera également chargé d'examiner ces modalités dans le respect de la législation du travail.

Formations AWIPH : le point par rapport aux formulaires à remplir

De trop nombreuses lourdeurs administratives et des incongruités relatives à la réalisation de formations intramuros, induites par la volonté de Monsieur Coppée de l'AWIPH de respecter à la lettre la méthode qu'il a conçue qui est appliquée et fonctionne dans le secteur de l'hébergement, empêchent la concrétisation des formations adaptées aux ETA.

Nous avons conscientisé Madame Baudine à ces difficultés qui a réagit en impliquant Monsieur Gerken dans la gestion de ce dossier.

Etant à l'origine de la demande de ce type de formations, il serait mal venu de faire marche arrière sous prétexte de complications administratives d'autant qu'il est possible de détourner ces difficultés.

A cet effet, l'EWETA va élaborer, à l'intention de ses membres, un vade-mecum contenant la marche à suivre pour bénéficier de ces formations en les adaptant aux réels besoins des travailleurs tout en en détournant habilement les contraintes administratives.

Suivant l'expérience rapportée du secteur de l'hébergement, les demandes de formations doivent être introduites rapidement car le budget dégagé par l'AWIPH ne permettra pas à toutes les ETA de pouvoir en bénéficier, il faut savoir également qu'une fois vos demandes acceptées, votre ETA comptera parmi celles pour qui les formations seront reconduites annuellement.

Commission paritaire : rapport du GT Avenir des ETA du 10 janvier 2012

Dans le cadre du volet A du cahier de revendications des organisations syndicales : les partenaires de la SCP 327.03 s'étaient exclusivement attachés à la prime de fin d'année.

Les travaux conduits actuellement en SCP 327.03 concernent le volet B de ce même cahier de revendications.

Au départ lié à la thématique du vieillissement du travailleur handicapé, le débat s'est élargi à l'avenir des ETA, élargissant dès lors les thèmes de réflexion aux préoccupations actuelles.

La Ministre Tillieux a accepté, sur leur demande, de recevoir les partenaires sociaux le 13 février prochain.

Concrètement les partenaires sociaux souhaitent, à cette occasion, questionner la Ministre sur :

- les nouvelles mesures relatives à l'allongement de l'accès à la prépension et à la pension
- les aides relatives à l'adaptation des postes de travail : utilisation du budget se chiffrant à 300.000 € dont seulement 40.000 utilisés la première année
- le quota d'heures
- le plan de relance des ETA : (5 projets retenus seulement sur les 9 introduits) bilan et enseignements à tirer pour le futur. L'EWETA va faire le point de la situation sur ces projets.
- la vision de politique future de son ministère pour les ETA et les restrictions envisagées
- les clauses sociales dans les marchés publics

Certains administrateurs souhaitent qu'à cette occasion l'EWETA insiste pour que notre ministère de l'Action sociale fasse obstacle à l'intrusion des autres ministères dans notre secteur ; ceux-ci pensent notamment aux problématiques liées à la santé des travailleurs handicapés : prépension, pension, vieillissement, etc. qu'on ne peut amalgamer avec les problématiques et les législations qui en découlent pour les personnes valides.

D'autres souhaitent également que la Ministre soit interpellée sur la problématique des subsides liés à la perte de rendement ne correspondant plus au handicap des travailleurs.

Au passage, M. Masse rappelle la problématique des documents C3.2. à remplir par les travailleurs en cas de chômage. Sognia Angelozzi précise que cette demande a été transmise au président de la SCP 327.03 pour mise à l'ordre du jour afin d'obtenir une dérogation permettant aux employeurs des ETA de pouvoir venir en aide à leurs travailleurs handicapés pour remplir, à leur demande, leurs documents administratifs C 3.2. en matière de chômage.

Le président rend les administrateurs attentifs au fait que le message de l'EWETA doit porter sur une stratégie à long et moyen termes et que sa ligne de conduite globale soit cohérente face à tous ses interlocuteurs marchands, non marchands, politiques et administratifs.

Il propose pour cela de réfléchir à une stratégie allant dans ce sens comme par exemple, l'idée d'un vrai plan de relance qui ne viendrait pas cette fois s'encombrer d'autres petites mesures imposées à notre secteur comme l'appel aux agences conseil en économie sociale.

En marge de cela, il serait intéressant de demander également à la Ministre, dans le cadre des transferts de compétences vers les entités fédérées et la réforme de la loi de financement, l'éventuel impact pour notre secteur bien que le budget de l'AWIPH ici n'est pas visé directement par ces réformes.

Avec l'examen du volet B du cahier de revendications des organisations syndicales se sont créés 4 groupes de travail dont le GT « Avenir des ETA » qui peuvent être ouverts à tous les membres de notre fédération et pas seulement aux seuls représentants syndicaux mais dont les conclusions seront exposées à l'assentiment de tous les partenaires sociaux.

Comme il est matériellement impossible à un membre de la SCP de participer aux 4 groupes de travail, l'EWETA va informer les membres en les invitant à prendre part à un ou plusieurs GT en expliquant les thèmes de réflexion propres à chacun d'eux :

1. Avenir des ETA
2. Concertation sociale
3. Assurance hospitalisation
4. Formations

Il n'est pas possible d'indiquer quelle sera la périodicité des réunions de ces GT.

Monsieur Hugues Procureur et Monsieur Francis Lorenzonetto participeront au GT Concertation sociale

Rapport des travaux relatifs à la grille de la perte de rendement suite à la réunion au Cabinet du 9 janvier 2012

Le GT qui a eu lieu récemment au Cabinet avait pour but d'affiner la grille et les critères relatifs à la perte de rendement : de 3 sous-catégories on est passé à 4 pour les critères liés à la déficience.

D'autres critères ont simplement été étoffés.

Ce GT propose également que la période d'évaluation de la perte de rendement puisse se faire entre le 2^{ème} et le 3^{ème} mois après l'engagement du travailleur au lieu du délai de 3 mois maximum actuellement. Dans certains cas, les bureaux régionaux évaluent en effet trop tôt la perte de rendement des travailleurs, au bout de 2 à 3 semaines, le délai est trop court pour pouvoir évaluer une personne à sa juste valeur.

Il faut maintenant passer par une phase test en s'adressant à toutes les ETA pour évaluer entre le 01/01 et le 30/04/2012 tout travailleur qui entre en ETA. Tous ces nouveaux travailleurs seront pendant cette période évalués suivant les 2 grilles, l'actuelle grille et la grille avec les modifications proposées.

Ce sont les agents d'intégration de l'AWIPH qui devront faire l'évaluation des travailleurs sur base des 2 grilles de perte de rendement aidés des employeurs et des médecins.

Les membres du GT ont suggéré lorsque cela s'avère nécessaire que les médecins (médecins du travail et médecins de l'AWIPH) se mettent en rapport entre eux pour échanger des infos sur les travailleurs.

Les médecins sont d'accord pour faire ces 2 évaluations.

Les administrateurs souhaitent qu'une demande soit adressée à l'AWIPH pour organiser une information à destination du personnel des ETA qui traitent ces dossiers.

Divers

Pas de point « Divers »

La prochaine réunion du CA est programmée pour le 13 mars 2012 à 14 heures en Province du Hainaut, au [Moulin de la Hunelle](#), rue d'Ath, 90 à 7950 CHIEVRES : possibilité de prendre un lunch, apéro offert par Madame Bénédicte VAN WIJNSBERGHE, Directrice

La séance est levée

Stéphane Emmanuelidis, Président
Francis Lorenzonetto, Secrétaire